



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussigné, Oleg V. Lascov, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Mathieu, donne avis à tous les citoyens concernés que le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu étudiera le 14 mai à 19 h 30, lors d'une séance ordinaire, qui aura lieu au centre communautaire située au 299, chemin Saint-Édouard, une demande de dérogation mineure pour le lot 6 611 334 situé sur la rue Principale.

La demande présentée a pour but de rendre réputée conforme l'implantation d'une maison unifamiliale projetée ayant une marge arrière non conforme sur le lot 6 611 334 :

- Permettre une marge arrière de 5.95m alors que la réglementation stipule une marge arrière minimum de 7.5m, soit un empiètement de 1.55m dans la marge prescrite;

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Mathieu, ce 26 avril 2024.

Oleg V. Lascov
Directeur général et greffier-trésorier